

# Baromètre CNSA de l'activité de votre MDPH !

## RÉSULTATS DU 1<sup>er</sup> TRIMESTRE 2021

Délais de traitement des demandes	Délai global	dossiers enfants	dossiers adultes	AAH	PCH
	<b>2,9 mois</b>	<b>2,2 mois</b>	<b>3 mois</b>	<b>2,9 mois</b>	<b>3,2 mois</b>

Rappel : quand vous déposez une demande à la MDPH, celle-ci dispose d'un **délai légal de 4 mois** pour le traiter.

Décisions d'attribution des droits à vie	AAH avec taux d'incapacité d'au moins 80%	RQTH
	<b>89%</b> des dossiers éligibles	<b>98%</b> des dossiers éligibles

Les personnes qui ont une perte d'autonomie définitive peuvent bénéficier, dans certains cas, de droits à vie comme l'AAH, la RQTH, les CMI.

<b>Durée moyenne des droits ouverts en matière de scolarisation</b>	<b>33,9 mois</b>
---	------------------

Afin de mieux correspondre aux cycles scolaires, les droits relatifs à la scolarisation visent à atteindre une durée moyenne de 36 mois.

### Mesure de la satisfaction des personnes

Nombre de répondants	Globalement satisfaits	Facilité pour se rendre à la MDPH	Facilité pour contacter la MDPH	Les agents répondent aux questions	Les agents sont accueillants et à l'écoute
<b>301</b>	<b>78,9 %</b>	<b>76,5 %</b>	<b>74,5 %</b>	<b>84,2 %</b>	<b>88,4 %</b>

Participez à l'amélioration de la qualité de service de votre MDPH en participant à l'enquête en ligne « ma MDPH, mon avis ».